

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

10^{ème} Rallye National de Beuzeville - Honfleur

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Normandie
Nom du Rallye :	10 ^{ème} Rallye National de Beuzeville – Honfleur
Date :	06-07-08 Novembre 2026
Niveau d'inscription :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2027 coef 3
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue :	n°51 du 31/08/2026
Permis d'organisation FFSA :	n°686 du 09/09/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	MAWDSLEY Françoise
Téléphone :	06 10 41 46 18
Mail :	asa.normandie@free.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Vincent MAZE
Membres :	Ecurie Saint-Hélier
Secrétariat du Rallye :	Espace Champion 297 rue Louis Pasteur 27210 Beuzeville
Mail:	ecuriesainthelier@orange.fr
Permanence du Rallye :	<u>Jusqu'au 05/11/2026 :</u> Espace Champion 297 rue Louis Pasteur 27210 Beuzeville <u>A partir du 06/11/2026 :</u> Ecole élémentaire Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
Organisateur technique	
Nom :	DANIERE Alain

Adresse :	Espace Champion 297 rue Louis Pasteur 27210 Beuzeville
Téléphone :	06 61 15 96 59
Mail :	ecuriesainthelier@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	01/09/2026
Ouverture des engagements	01/09/2026
Clôture des engagements	26/10/2026
Parution du carnet d'itinéraire	31/10/2026
Distribution du Road-Book	31/10/2026 de 09h00 à 19h00 01/11/2026 de 09h00 à 12h00 06/11/2026 de 09h00 à 12h30 Espace Champion 297 rue Louis Pasteur 27210 Beuzeville
Reconnaisances	31/10/2026 de 09h00 à 19h00 01/11/2026 de 09h00 à 19h00 06/11/2026 de 09h00 à 19h00
Vérifications administratives	<u>06/11/2026</u> de 16h15 à 19h00 Mairie - Place du Général de Gaulle 27210 Beuzeville <u>07/11/2026</u> de 07h30 à 08h30 Ecole élém. Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
Vérifications techniques	06/11/2026 de 16h30 à 20h15 07/11/2026 de 07h45 à 08h45 Place de la République 27210 Beuzeville
Mise en place du parc de départ	06/11/2026 à 16h45 Ecole élém. Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	06/11/2026 à 19h00 Ecole élém. Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
Publication des équipages admis au départ	07/11/2026 à 09h15 Tableau d'affichage
Publication des heures et ordres de départ de l'étape 1	07/11/2026 à 09h15 Tableau d'affichages
Tableau d'affichage dématérialisé	https://pk22.org

Briefing de la Direction de course	07/11/2026 à 19h15 Ecole élém. Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville
Départ de l'étape 1	07/11/2026 à 10h00 à Beuzeville
Publication des résultats de l'étape 1	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Arrivée de l'étape 1	07/11/2026 à 19h38 à Beuzeville
Publication des heures et ordres de départ de l'étape 2	07/11/2026 à 22h30
Départ de l'étape 2	08/11/2026 à 09h00 à Beuzeville
Arrivée de l'étape 2	08/11/2026 à 14h32 à Honfleur
Vérifications finales	Parking Quai Gallien 14600 Honfleur
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats du rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix	Parking Quai Gallien 14600 Honfleur

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	F. MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	J. AUBERT (245502) S. CHAMPROBERT (18483)
Directeur de Course	L. VARANGLE (36384)
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC	F. JARDIN (20414) A. OVIEVE (196080)
Directeur de Course Adjoint délégué au nouveau départ	J. LE GALL (9383)
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	H. LARUE (28286) JM GUEGAN (8072)
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	P. MARTIN (2787)
Stagiaire adjoint à la Direction de Course délégué aux ES	J. ROJ (311377)
Commissaire Technique responsable	J. SALENNE (18219)
Commissaires Techniques adjoints	JL AUBLE (4592) C. OLLIVIER (16353) W. BLOT (236179) V. GRUERE (371644)
Commissaire Technique - Nouveau départ	F. BALLENGHIEN (5641)
Médecin chef	C. VIDEAU (390803)
Chargés des relations avec les concurrents	M. MAWDSLEY (11115) C. CHRISTEL (9367)

Juge de faits	F. LEVAVASSEUR (5849)
Chargé des relations avec la presse	G. BESNARD (202152)
Chronométrateurs	J. LACHEVRE (194351) M. LETELLIER (237657) D. LEBRUN (235844) P. VIGNE (21195) I. VIGNE (205385) A. MAWDSLEY (1652) S. MEUBRY (180551)
Chronométrateur stagiaire	F. CRESPIN (137108)
Classement	R. VOISIN (211834)
Speaker	G. VALLOT (40101) L. HAUGUEL
Directeur de Course Adjoint délégué à la voiture Tricolore	C. LEBEL (54921)
Directeur de Course Adjoint délégué à la voiture Damier	F. GROUD (8035)
Adjoint à la Direction de Course délégué aux parcs	J. FOURRIER (4913)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement, et une convocation pour les vérifications administratives par mail.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10^{ème} Rallye National de Beuzeville – Honfleur doit adresser la demande d'engagement, dûment complétée, avant la date de clôture des engagements (voir paragraphe « Programme/Horaires »).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 525 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1050 €

Une remise de 30€ sera appliquée, par membre de l'Ecurie Saint Hélier (liste des membres arrêtée au 01/10/2026), participant au 10^{ème} Rallye National de Beuzeville – Honfleur.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue des vérifications administratives.

Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait, si déclaré au minimum 48h avant le début des vérifications administratives.

Les droits d'engagement seront conservés par l'organisateur en cas de non présentation aux vérifications sans prévenir.

Tout forfait doit être déclaré par mail.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée :

.....Zone Artisanale - 46^{ème} avenue Royal Marine Commando 27210 Beuzeville
Cour de Communauté de Communes - 46^{ème} avenue Royal Marine Commando 27210 Beuzeville

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

S'il y a lieu, la publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur représente un parcours de 366,000 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 120,740 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 d'une longueur de 13,350 km

ES 2/4/6 d'une longueur de 15,250 km

ES 7/9 d'une longueur de 10,350 km

ES 8/10 d'une longueur de 7,120 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°3 "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiqués au paragraphe « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'épreuve historique de doublure partira avant l'épreuve moderne.

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2^e étape, après validation du commissaire technique.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Général	525 €	325 €	225 €	175 €
Classe jusqu'à 3 partants	270 €			
Classe jusqu'à 5 partants	540 €			
Classe jusqu'à 10 partants	540 €	170 €		
Classe au-delà de 10 partants	540 €	270 €	140 €	
Féminines (pilote et copilote féminines) jusqu'à 2 partantes	270 €			
Féminines (pilote et copilote féminines) Au-delà de 2 partantes	370 €	170 €		

Primes Exceptionnelles Bonvoisin Echafaudages :

Des primes seront distribuées sur le classement de chaque ES (et non du scratch).

Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon.

<u>Spéciales</u>	<u>Chrono</u>	<u>Chrono</u>
<u>Es 1</u>	14e temps : 50 €	69e temps : 20 €
<u>Es 2</u>	23e temps : 50 €	46e temps : 20 €
<u>Es 3</u>	5e temps : 20 €	Dernier temps : 50 €
<u>Es 4</u>	32e temps : 20 €	42e temps : 50 €
<u>Es 5</u>	10e temps : 50 €	20e temps : 20 €
<u>Es 6</u>	18e temps : 50 €	38e temps : 20 €
<u>Es 7</u>	8e temps : 20 €	19e temps : 50 €
<u>Es 8</u>	24e temps : 20 €	48e temps : 50 €
<u>Es 9</u>	6e temps : 50 €	65e temps : 20 €
<u>Es 10</u>	28e temps : 50 €	11e temps : 20 €
Total = 700 € de primes		

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

5^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville - Honfleur

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Normandie
Nom du Rallye :	5 ^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville – Honfleur
Date :	06-07-08 Novembre 2026
Niveau d'inscription :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2027 coef 2
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue :	
Permis d'organisation FFSA :	

PROGRAMME – HORAIRES

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	F. MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	J. AUBERT (245502) S. CHAMPROBERT (18483)
Directeur de Course VHC	J. LE GALL (9383)
Commissaire Technique VHC	F. BALLENGHIEN (5641)
Médecin chef	C. VIDEAU (390803)
Chargés des relations avec les concurrents	M. MAWDSLEY (11115) C. CHRISTEL (9367)

1.3P. VERIFICATIONS

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville - Honfleur doit adresser la demande d'engagement, dûment complétée, avant la date de clôture des engagements (voir paragraphe « Programme/Horaires »).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 120, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 450 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 900 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir le règlement particulier de l'épreuve moderne

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

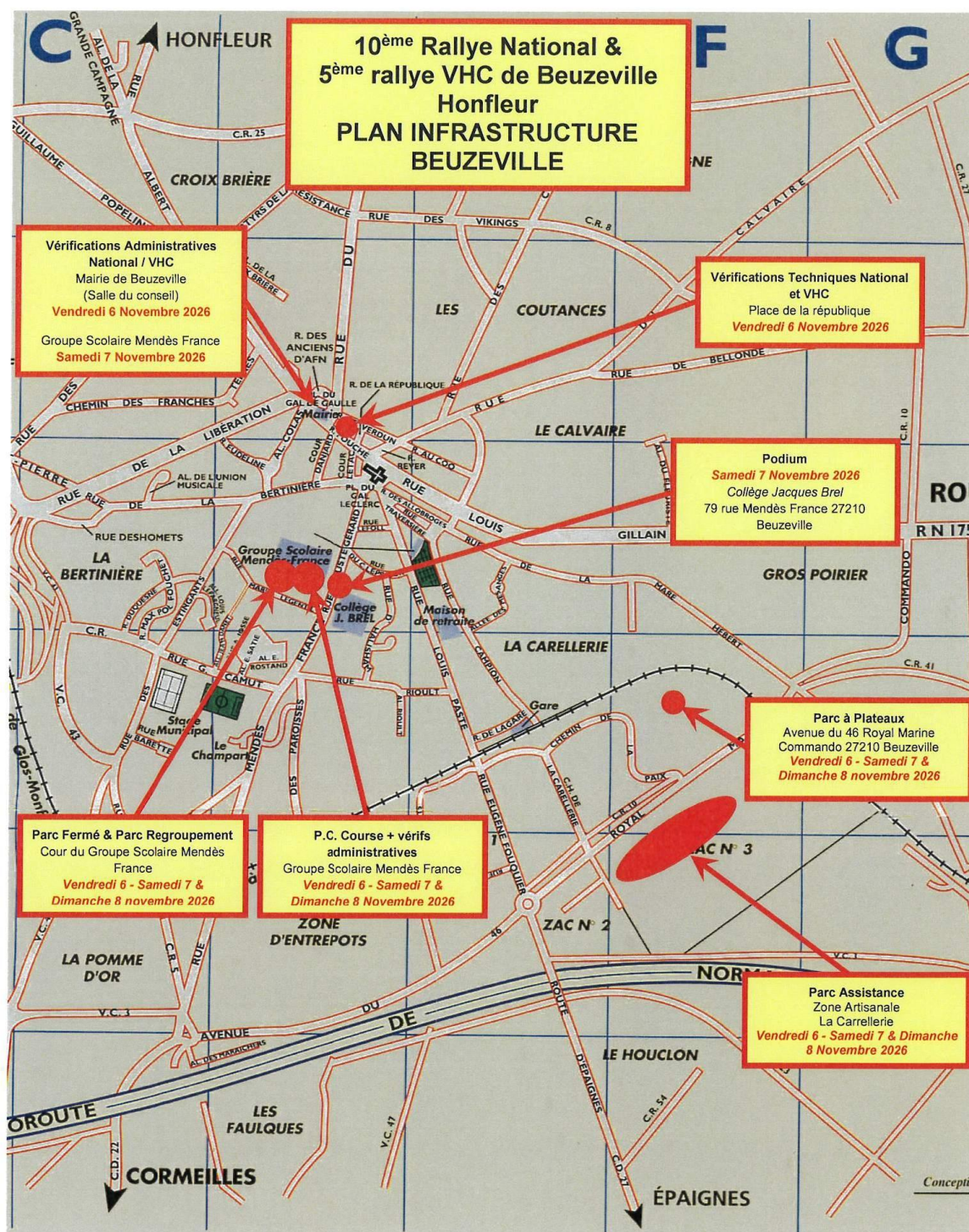
ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Chaque équipage classé recevra une coupe.

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d'affichage	Tableau d'affichage
 https://pk22.org	 https://pk22.org
Direct	Direct
 https://rallygt.net/rnnm2026/	 https://rallygt.net/rnnmvh2026/



ANNEXE n°3 – TIMING HORAIRE ETAPE 1

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

ETAPE 1 – SAMEDI 07 NOVEMBRE 2026					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				10h00
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h10	10h10
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	10h40
CH 1	AVANT ES 1	12,000		00h20	11h00
	ES 1		13,350	00h03	11h03
CH 2	AVANT ES 2	19,000		00h45	11h48
	ES 2		15,250	00h03	11h51
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	20,980		00h45	12h36
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			00h45	13h21
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h10	13h31
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	14h11
CH 3	AVANT ES 3	12,000		00h20	14h31
	ES 3		13,350	00h03	14h34
CH 4	AVANT ES 4	19,000		00h45	15h19
	ES 4		15,250	00h03	15h22
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	20,980		00h45	16h07
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			00h45	16h52
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h10	17h02
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	17h42
CH 5	AVANT ES 5	12,000		00h20	18h02
	ES 5		13,350	00h03	18h05
CH 6	AVANT ES 6	19,000		00h45	18h50
	ES 6		15,250	00h03	18h53
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FIN D'ETAPE	20,980		00h45	19h38

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A

ANNEXE n°3 – TIMING HORAIRE ETAPE 2

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

ETAPE 2 – DIMANCHE 08 NOVEMBRE 2026					
SECTION 4					
CH 6B	SORTIE DE PARC FERME				09h00
CH 6C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h10	09h10
CH 6D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h35	09h45
CH 7	AVANT ES 7	10,410		00h20	10h05
	ES 7		10,350	00h03	10h08
CH 8	AVANT ES 8	19,150		00h40	10h48
	ES 8		7,120	00h03	10h51
CH 8A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	1,280		00h15	11h06
SECTION 5					
CH 8B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h00	12h06
CH 8C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	20,440		00h30	12h36
CH 8D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h35	13h11
CH 9	AVANT ES 9	10,410		00h20	13h31
	ES 9		10,350	00h03	13h34
CH 10	AVANT ES 10	19,150		00h40	14h14
	ES 10		7,120	00h03	14h17
CH 10A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	1,280		00h15	14h32

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH10A